

Copie

Rec. avec A.R.

1^{er} septembre 2018

Monsieur le maire
Hôtel de Ville
22370 PLENEUF-VAL-ANDRE

Objet :

- notre assemblée générale du 14 août
3^{ème} décision spéciale.

Monsieur le Maire,

Je vous ai adressé le 22 août un courrier par lequel nous vous présentions la 3ème décision spéciale de notre Assemblée Générale du 14 août, qui me donne mandat de solliciter dès à présent une nouvelle modification du PLU pour inscrire dans le Règlement de la parcelle sur laquelle Eiffage vient de lancer l'opération "Amiral" un "Espace Boisé Classé (EBC)" opposable aux futurs copropriétaires.

Je relève que le commissaire-enquêteur observe que seule une telle garantie peut assurer la sauvegarde durable des arbres et leur renouvellement.

Avec regret, nous n'avions pas cru devoir demander une telle garantie opposable aux propriétaires pour l'opération "Grand Emeraude", pour ne pas bloquer un projet qui d'autre part répondait par sa destination et son architecture à l'intérêt général, et au motif que l'opération à réaliser devait conserver à la commune une maîtrise suffisante de l'avenir de cette parcelle.

Tel n'est pas le cas aujourd'hui pour le projet "Amiral".

Pour la bonne règle, je vous confirme donc par le présent courrier recommandé avec accusé de réception la dite requête, et je précise qu'elle vise à ce que soit mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Conseil municipal la décision de procéder sans délai à la modification du PLU pour inscrire dans le Règlement de la parcelle l' "Espace Boisé Classé" en application de la loi Littoral.

A défaut de voir inscrite une telle décision à l'ordre du jour de cette prochaine réunion, nous devrions considérer que vous rejetez notre requête.

Soyez assuré, monsieur le Maire, de notre entier dévouement aux intérêts de tous nos concitoyens dont vous avez la lourde charge.

Le président

Paul-Olivier RAULT

Copie :
Maires-adjoints